

**FICHE PROJET DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE  
SOUMISE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°2**

**Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne**

<b>Identification porteur de projet</b>	
<b>Identification de la structure</b>	
<b>Nom</b>	Communauté de Communes ASTARAC ARROS en GASCOGNE
<b>Adresse du siège</b>	19 avenue de Gascogne
<b>Code postal</b>	32730
<b>Commune</b>	VILLECOMTAL SUR ARROS
<b>Identité du représentant légal (Maire, Président ou autre personne désignée par les statuts)</b>	
<b>Nom et Prénom</b>	Mme SALLES Céline
<b>Fonction</b>	Présidente
<b>Téléphone</b>	05 62 64 84 51
<b>Courriel</b>	contact@cdcaag.fr
<b>Identité du responsable du projet</b>	
<b>Nom et Prénom</b>	Mme LE GOULVEN Mélanie
<b>Fonction</b>	Chargé de Développement
<b>Téléphone</b>	06 74 84 34 84
<b>Courriel</b>	pole.developpement@cdcaag.fr
<b>Dans le cas d'un projet porté par une structure intercommunale*</b>	
*établissement public de coopération intercommunale, syndicat mixte d'aménagement et de gestion de parc naturel régional, établissement public territorial de bassin, etc.	
<b>Liste exhaustive des communes concernées par le projet</b>	La communauté de communes Astarac Arros en Gascogne est composée de 37 communes : Aux-Aussat, Barcugnan, Bazugues, Beccas, Belloc-Saint-Clamens, Berdoues, Betplan, Castex, Clermont-Pouyguilles, Duffort, Estampes, Haget, Idrac-Respailles, Labéjan, Lagarde-Hachan, Laguian-Mazous, Loubersan, Malabat, Manas-Bastanous, Miramont d'Astarac, Moncassin, Mont-de-Marrast, Montaut, Montegut-Arros, Ponsampere, Sadeillan, Saint-Elix-Theux, Saint-Martin, Saint-Médard, Saint-Michel, Saint-Ost, Sainte-Aurence-Cazaux, Sainte-Dode, Sarraguzan, Sauviac, Villecomtal-sur-Arros, Viozan Cf. carte en annexe - Population : 7639 habitants
<b>Identification du projet</b>	
<b>Résumé du projet</b>	Fin 2017, la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne a souhaité mettre en œuvre un Atlas de la biodiversité interCommunal. En 2018 une phase 1 a permis de réaliser un état des lieux des connaissances existantes sur l'ensemble des groupes taxonomiques et de commencer à sensibiliser les acteurs et la population du territoire. L'EPCI souhaite maintenant entamer la phase 2 de son ABiC grâce à l'appel à manifestation d'intérêt de l'AFB avec pour objectif d'engager une première partie des inventaires nécessaires en appuyant sur les résultats du « recueil et analyses des connaissances existantes » issues de cette première étape. Les inventaires de cette 2 <sup>ème</sup> phase porteront sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la flore et fonge</li> <li>- l'avifaune,</li> <li>- les amphibiens,</li> <li>- les reptiles et squamates,</li> <li>- les Insectes : odonates, lépidoptères rhopalocères, zygènes et orthoptères.</li> </ul>

	<p>Les travaux engagés sur les habitats naturels en phase 1 seront poursuivis et un focus sur la fonctionnalité des agrosystèmes afin d'apporter une analyse TVB sur ces habitats (indicateurs oiseaux) sera réalisé.</p> <p>En parallèle le territoire continuera à mener un programme d'information et de sensibilisation sur l'intérêt d'un ABiC.</p> <p>Un focus sera tout particulièrement donné sur la mobilisation participative et citoyenne.</p>
<b>Date de début/fin</b>	01 janvier 2020 au 31 décembre 2020
<b>Coût complet (net de taxe)</b>	62 500 €
<b>Pourcentage d'aide demandée</b>	80% du coût complet
<b>Soit aide demandée (net de taxe)</b>	50 000 €

## Programme détaillé du projet

### 1. Cadrage

#### Contexte et objectifs

En 2017, la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne (AAG) a souhaité inscrire la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité interCommunal (ABiC) dans le cadre de son plan d'action TEPCV dans le but de valoriser plusieurs volets de son territoire, en particulier l'approche touristique en lien avec l'agriculture, traiter la question des ripisylves et des haies de l'Arros et des Baïses.

C'est en 2018 que s'est mis en œuvre la phase 1 de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale Astarac Arros avec pour objectif de :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité
- mieux connaître la biodiversité ordinaire et remarquable du territoire et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales et son intégration dans les documents de planification.
- alimenter la procédure du SCOT de Gascogne en pleine phase de diagnostic.
- appuyer et renforcer sa réflexion pour la mise en place d'un projet de Parc Naturel Régional.

Cette phase 1 dont le terme est fixé au 31 décembre 2018, comporte 3 volets :

- **Un état des lieux des connaissances existantes** (numérique et bibliographique) avec 3 niveaux d'analyse :
  - Etat des lieux des groupes taxonomiques et des habitats en se fondant sur une approche eco-paysagère ;
  - Identification des continuités écologiques par sous-trame (connectivité fonctionnelle) et hiérarchisation des zones à enjeux : lecture et analyse comparative de **la trame verte** à l'échelle du territoire de la Communauté de communes ;
  - Le chevelu hydrographique est identifié comme support de la **trame bleu** et comme corridor potentiel pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques et aux milieux associés (ripisylves, zones humides). Les cours d'eau assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité,
  - Expertise par groupes taxonomiques des données existantes (par typologie d'habitats) :
    - Expertise Flore dont espèces envahissantes et fonge,
    - Expertise avifaunistique (identifier les statuts des espèces et localiser les zones à enjeux)
    - Mammifères, grande faune et micro-mammifères. Chez les Chiroptères, une présentation des colonies (gîtes) et des cortèges présents a été menée.

- Insectes : Lépidoptères, Coléoptères, Odonates...
  - Autres groupes : Amphibiens, Squamates, Chéloniens, Aranéides, données piscicoles et malacofaune.
- **Un programme d’animation et de sensibilisation éco-citoyen** pour développer des actions de sensibilisation et de valorisation sur la biodiversité, les enjeux du développement durable faire vivre l’ABiC AAG dans sa durée, faire émerger une culture et susciter l’envie d’agir avec :
- Des « flash nature » lors des manifestations sportives à dimension intercommunale avec lecture de paysage, découverte de milieu..
  - Un programme d’animation dans la cadre scolaire et périscolaire (AAG a la compétence école)
  - Des journées de formation & sensibilisation sur la TVB & les habitats, à destination des conseillers municipaux des 37 communes
- **Un plan de communication sur la mise en œuvre de l’ABiC** : article dans les bulletins communaux, intercommunaux, plaquettes de vulgarisation, pages sur notre site internet, infos sur les réseaux sociaux...

Pour réduire la pollution lumineuse et faire des économies d’énergie, la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne a programmé 3 phases entre 2016 et 2018 de travaux de rénovations de l’éclairage public des communes. Ainsi en amont et en parallèle de la démarche d’ABiC, l’ensemble des communes de son territoire auront réalisées ces travaux, accompagner d’horloge numérique afin d’éteindre l’éclairage public entre minuit et 5h du matin : notion de trame noir opérationnelle.

La Communauté de Communes a sollicité la SPL ARPE Occitanie pour coordonner la réalisation de cette première tranche de son Atlas de la Biodiversité InterCommunal et elle s’est appuyée sur le réseau des naturalistes locaux pour recueillir les connaissances existantes et développer les actions de sensibilisation. De par l’évolution de l’ARPE à partir du printemps 2018 vers la transition énergétique pour devenir l’AREC Occitanie, sa contribution à l’ABiC s’arrêtera à la fin de cette première phase.

Ont contribué à cette phase 1, huit structures naturalistes ou environnementales :

- ABG : Association Botanique Gersoise,
- ADASEA du Gers,
- CEN Midi Pyrénées,
- CPIE Pays Gersois,
- Fédération Départementale des Chasseurs du Gers,
- Fédération Départementale des Pêcheurs du Gers,
- Groupe Ornithologique Gersois,
- Nature En Occitanie (NEO) (Ex-Nature Midi-Pyrénées) :

Les données recueillies ont fait l’objet d’un regroupement et d’une centralisation avec une synthèse géographique et une analyse croisée à l’échelle de l’intercommunalité pour repérer les lacunes (zones blanches) en matière de connaissance et orienter et hiérarchiser les enjeux des inventaires à réaliser dans les futures phases de mise en œuvre de l’ABiC AAG.

Les cartes produites dans le cadre de cette 1<sup>ère</sup> phase pourront être utilisées pour les différents projets d’aménagement du territoire, de conservation et de gestion de la biodiversité.

**L’objectif de la phase 2, qui fait l’objet de cette répondre à l’AMI 2019, est d’engager les inventaires manquants et donc nécessaire à l’établissement d’un Atlas complet et pertinent. La recherche d’une mobilisation citoyenne dans la réalisation des inventaires sera également au cœur de cette nouvelle étape.**

Le choix stratégique pour prioriser les inventaires à réaliser s’appuie sur les résultats du « recueil et analyses de la connaissance existante de la phase 1 ».

## **Description du Projet**

La Communauté de Communes remobilisera comme pour la phase 1 la communauté naturaliste et environnementale départementale et régionale, en y associant les partenaires institutionnels concernés (AFB, DREAL, ARB, DDT et CD Gers, ...).

Descriptif relatif aux inventaires :

Faute d'accompagnement par l'AREC et dans l'attente d'un positionnement de la future Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne reprendra la coordination de son Atlas. Cependant, le pilotage des inventaires sera coordonné avec l'aide d'une association naturaliste disposant d'une vision d'ensemble sur les enjeux faune, flore et habitat.

Les inventaires de cette 2<sup>ème</sup> phase porteront sur :

- la flore,
- l'avifaune,
- les amphibiens,
- les reptiles,
- les Insectes : odonates, lépidoptères rhopalocères, zygènes et orthoptères,
- les habitats naturels / analyse TVB.

La conduite des inventaires est mise en œuvre par les structures naturalistes (associations locales en lien avec le niveau régional quand il existe, établissements publics, experts scientifiques, etc.).

Les inventaires naturalistes seront réalisés selon les protocoles usuels en la matière, et conformément aux guides méthodologiques relatifs aux Atlas de la Biodiversité (inter) Communaux et dans le respect de la réglementation sur les espèces protégées. Les données seront principalement recueillies par observation directe sur le terrain. Les naturalistes utiliseront pour se déplacer les axes de communication existants (route, chemins, etc.) puis se rendront à pied sur les différentes parcelles où sont réalisés les inventaires.

Compte tenu du nombre important d'inventaires à réaliser et de l'impossibilité pratique d'identifier et de contacter au préalable l'ensemble des propriétaires concernés, un protocole méthodologique sera défini par la gouvernance du projet au tout début de la phase 2.

*Quelques pistes d'actions / protocoles pour la phase 2 :*

### - Flore et Fonge

Plusieurs inventaires floristiques seront réalisés sur le terrain entre mars et septembre. Ils permettront de recenser l'ensemble des espèces présentes. Une attention particulière sera portée aux espèces à fort enjeu patrimonial en s'appuyant sur les listes rouge de la flore de Midi-Pyrénées.

### - Avifaune, inventaires ornithologiques

L'inventaire de l'avifaune sera réalisé à partir de transects répartis sur le territoire intercommunal et de points d'écoutes (inspirés de la méthode des IPA -Indice Ponctuel d'Abondance) de vingt minutes chacun, répartis sur une grille d'échantillonnage avec identification du nombre de mâles chanteurs et de l'espèce. Une priorité sera mise sur les espèces à enjeux (statut de protection, espèces TVB, etc.) ainsi que sur les espèces typiques des agrosystèmes (indicateurs de fonctionnalité).

### - Amphibiens

L'inventaire des amphibiens s'appuiera sur des prospections terrains, diurnes et nocturnes, à vue (individus, pontes) ainsi que des points d'écoute, effectués lors de trois passages de février à mai, sur des mares identifiées. Ce groupe d'espèces est particulièrement représentatif de la fonctionnalité entre les milieux aquatiques et terrestre. Dans un premier temps, un travail d'identification des mares dans les secteurs peu ou mal connus sera fait puis dans un second temps un échantillonnage de mares sera diagnostiqué afin d'avoir une idée représentative de la présence des espèces.

- Reptiles dont squamates

Les cortèges de reptiles du territoire commencent à être bien connus. Toutefois, une espèce à enjeu reste mal connue : le Seps strié (*Chalcides striatus*). Une campagne de prospection serait nécessaire afin de localiser les secteurs et habitats occupés. Cet inventaire sera réalisé à l'aide de refuges artificiels posés dans son habitat. 6 passages seront effectués en avril (3) et mai (3) par des conditions propices à l'espèce pour soulever les plaques et réaliser des prospections visuelles. Lors de ces relevés, d'autres espèces peu connues pourront être trouvées, exemple : Coronelle girondine (*Coronella girondica*), Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*), Vipère aspic (*Vipera aspis*) et Lézard vert (*Lacerta bilineata*).

- Insectes : odonates, lépidoptères rhopalocères, zygènes et orthoptères

Les inventaires seront réalisés par prospections libres et transects au sein des milieux. Les individus seront si besoin capturés (filet) pour être identifiés en main ou en laboratoire. L'inventaire des orthoptères sera complété par des prospections auditives. 4 passages entre mai et septembre seront nécessaires pour couvrir la phénologie des espèces. Nous ciblerons principalement les secteurs en déficit de connaissance et les habitats naturels d'espèce à enjeu. Une attention particulière sera apportée à la recherche d'espèces à forte valeur patrimoniale et les listes rouges odonates et papillons d'Occitanie.

- Habitats naturels

Un premier travail a été réalisé lors de la phase 1 par Nature en Occitanie et l'Adasea du Gers. A partir de l'Occupation du Sol à Grande Echelle, il a été réalisé une cartographie de l'occupation du sol. Ce travail a été amélioré en incluant le RPG grâce aux données de l'Adasea du Gers. Les zones humides connues du CD 32 ainsi que qu'une couche « milieux secs » ont été rajoutées à cette couche. Nous avons ensuite affiné manuellement l'affectation des habitats en fonction de notre connaissance du terrain. Les enjeux sont désormais de :

- ✓ Digitaliser les haies et étudier la faisabilité d'affecter un coefficient d'état et de fonctionnalité,
- ✓ Affiner l'affectation des typologies de milieux herbacées et notamment bien différencier les prairies humides et pelouse sèches,
- ✓ Faire un tableau de correspondance entre les habitats du RPG et Corine Biotope,
- ✓ Identifier les problèmes de continuités et discontinuités écologiques,
- ✓ Priorisation d'inventaires naturalistes sur des espèces à enjeux et secteurs à urbaniser.
  - Réaliser une analyse de la fonctionnalité des agrosystèmes afin d'apporter une analyse TVB sur ces habitats (indicateurs oiseaux).

Mobilisation citoyenne :

Etant donné l'importance du contexte écologique actuel, un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ou InterCommunale (ABiC) est une démarche ambitieuse d'un territoire qui vise à la fois l'amélioration des connaissances sur la biodiversité mais également l'appui aux politiques « locales », notamment en termes d'aménagement, de valorisation et de préservation du territoire.

Pour ce faire, il est donc essentiel que les acteurs locaux (élus, agriculteurs, chasseurs, naturalistes, citoyens) puissent s'approprier les enjeux en termes de biodiversité pour intégrer l'ABiC dans une démarche plus globale de gestion du territoire. Aussi, par essence, un ABC ou un ABiC est une démarche écologique et scientifique participative.

C'est dans cette optique que la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne a sollicité le concours des structures naturalistes départementales et régionales pour réaliser cet ambitieux projet dès la phase 1. Toutefois, étant donné la surface du territoire considéré (37 communes sur une zone d'environ 350km<sup>2</sup>), les structures impliquées ne pourront quadriller l'ensemble de la zone et donc, même si c'est le plus précisément possible, qu'approximer la richesse du territoire.

C'est à ce niveau-là que l'aspect participatif et volontaire d'un ABiC revêt toute son importance : en effet, ce dernier ne pourra se faire dans de bonnes conditions qu'avec la participation des citoyens qui occupent et vivent ledit territoire tous les jours.

En tout état de cause, pour réussir à impliquer un maximum de citoyens sur un tel projet, des actions d'information et de sensibilisation sur celle-ci sont incontournables afin que les citoyens aient connaissance de la démarche, de ses objectifs et de la façon dont ils peuvent se mobiliser pour être acteurs de leur territoire. Plusieurs méthodes sont envisagées et seront étudiées avec les associations naturalistes engagées auprès la CdC AAG dans cette démarche : formation de citoyens volontaires, appel à participation via une méthode de relevé précise en ligne pour chacun puisse déclarer les données de biodiversité relevées « au pied de son jardin »...

Ces actions d'information et sensibilisation ont commencé lors de la phase 1 et doivent être poursuivies et amplifiées lors de la phase 2. La communication devra donc être structurée et régulière et pour ce faire, il faudra donc s'appuyer sur des outils de communication existants (presse, radio, sites internet et réseaux sociaux) et à créer (logo, affiche, flyer, poster).

En complément de cette démarche de mobilisation d'implication la collectivité à programmée (via un autre financement), un plan d'animation de terrain pour illustrer les propos, faire découvrir toujours plus la biodiversité remarquable et la plus commune, avec l'idée incontournable d'expliquer pour impliquer.

C'est lorsque les structures associées et le grand public collaboreront de façon régulière sur la connaissance de la biodiversité, que la démarche d'ABiC sera la plus informative possible pour les décideurs politiques et les citoyens.

## 2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

N° Etapes/Résultats	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
<i>Etape N°1 :</i>	Mise en place de la gouvernance : constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique	01/2020	02/2020
<i>Etape N°2 :</i>	Mobilisation des naturalistes et structures environnementales Procédure de marché concerté - simplifié	02/2020	03/2020
<i>Etape N°3 :</i>	Préparation du programme d'inventaires et d'approfondissement de la connaissance sur les habitats naturels à partir des enjeux définis en phase 1, en concertation avec les partenaires institutionnels concernés	03/2020	03/2020
<i>Etape N°3 bis :</i>	Préparation du programme d'action pour la mobilisation citoyenne	04/2020	05/2020
<i>Etape N°4</i>	Campagne de réalisation des inventaires de terrain (1 <sup>ère</sup> partie) Appui de la mobilisation citoyenne avec l'aide du programme de sensibilisation et de communication	05/2020	11/2020
<i>Etape N°5</i>	Approfondissements des connaissances sur la fonctionnalité des habitats naturels et la TVB	05/2020	11/2020

<i>Etape N°6</i>	Réalisation des action de mobilisation citoyenne	05/2020	10/2020
<i>Etape N°7</i>	Préparation de la restitution des résultats et des livrables constitutifs de l'ABiC : habitats et espèces Identification des inventaires complémentaires à mener ultérieurement pour améliorer la connaissance de la biodiversité intercommunale.	10/2020	12/2020

### 3. Perspectives de l'action (le cas échéant)

Le territoire de la Communauté de communes regroupe 37 communes sur une surface de 350 km<sup>2</sup>, la phase 1 a permis de rassembler sur ce périmètre les données existantes et de hiérarchiser les enjeux au niveau des habitats et des groupes taxonomiques pour organiser les phases d'inventaires.

La Phase 2 proposée dans le cadre de l'AMI 2018 permettra d'engager une série d'inventaires prioritaires mais compte tenu de l'ampleur du territoire étudié cette phase de recherche ne sera pas suffisante pour aboutir un ABiC suffisamment étoffé à l'échelle du territoire de la Communauté de communes.

Au vu des résultats de cette phase 2, une phase 3 d'inventaires complémentaire sera proposée.

### 4. Gouvernance

La Communauté de communes prévoit de mettre en place pour la réalisation et le suivi de cette phase de l'ABiC : un Comité de Pilotage, un Comité technique de suivi, un groupe de veille utilisateurs :

#### Comité de pilotage :

Son rôle est de valider les orientations du projet, les propositions du Comité technique pour la réalisation du projet, de faire le lien avec les interlocuteurs institutionnels et les financeurs, de préparer les suites à donner à cette phase de mise en œuvre de l'ABiC, ...

Composition : Communauté de communes AAG, AFB, DREAL, ARB, Conseil Départemental, DDT, coordonnateur naturaliste.

#### Comité technique :

Communauté de communes AAG, représentants des structures naturalistes et environnementalistes intervenantes.

Son rôle est de planifier, en lien avec le Comité de pilotage, la réalisation des inventaires et les actions de mobilisation citoyenne.

Préparer pour le Comité de Pilotage le bilan des inventaires et l'approfondissement des différentes fonctionnalités des habitats naturels en liant avec la TVB, l'analyse des enjeux qui en découle et proposer des orientations pour un programme d'actions favorisant la préservation de la biodiversité et de ses fonctionnalités sur le territoire.

### Groupe de veille utilisateurs :

Communauté de communes AAG, panel d'acteurs du territoire (futurs) utilisateurs de l'ABiC

Afin de faciliter la diffusion de la connaissance sur la biodiversité du territoire afin d'améliorer sa prise en compte au niveau des activités agricoles, touristiques, en particulier et des futurs aménagements territoriaux (traduction opérationnelle de la séquence Éviter, Réduire, Compenser dans les documents de planification et dès les premières étapes d'un projet).

L'intégration de l'Atlas de la Biodiversité interCommunale dans les documents d'urbanismes (selon l'échelle du SCoT, et du PLU) permettra de sauvegarder le patrimoine de proximité et d'anticiper l'aménagement du territoire en établissant une stratégie et un accompagnement adaptés et ainsi tendre vers une zéro artificialisation nette à horizon 2040 (échéance SRADDET).

## **5. Résumé publiable du projet**

La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne a souhaité mettre en œuvre un Atlas de la Biodiversité interCommunal en ayant l'objectif de valoriser plusieurs volets de son territoire, en particulier l'approche touristique en lien avec l'agriculture, alimenter la procédure du SCOT de Gascogne en cours de construction et venir appuyer et renforcer sa réflexion pour la mise en place d'un projet de Parc Naturel Régional.

En 2018, une phase 1 a permis de réaliser un état des lieux des connaissances existantes et de commencer à sensibiliser les acteurs et la population du territoire.

L'objectif de la phase 2 de l'ABiC, qui fait l'objet de la candidature à l'AMI 2019, est d'engager les inventaires nécessaires en s'appuyant sur les résultats du « recueil et analyses des données existantes de la phase 1 » et mieux développer en parallèle la mobilisation citoyenne.

Les inventaires porteront sur la flore, l'avifaune, les amphibiens, les reptiles, les Insectes: odonates, lépidoptères rhopalocères, zygènes et orthoptères.

Les travaux engagés sur les habitats naturels en phase 1 seront poursuivis et un focus sur la fonctionnalité des agrosystèmes afin d'apporter une analyse TVB sur ces habitats (indicateurs oiseaux) sera réalisé.

En parallèle, la sensibilisation sur l'ABiC et la mobilisation participative et citoyenne seront poursuivies.

Une phase 3 pour finaliser les inventaires et réaliser le document de présentation définitif et publiable sera nécessaire.